



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etudiants

Question écrite n° 38186

Texte de la question

M Jean Maran expose a M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, ce qui suit : les originaires des departements d'outre-mer poursuivant leurs etudes en metropole se heurtent a des difficultes considerables liees a l'eloignement, au depaysement, aux couts de l'hebergement, des frais de transport et universitaires, ces divers facteurs s'ajoutant a tous les aleas auxquels ils se trouvent souvent exposes. Aussi ces etudiants meritent-ils legitimentement de beneficier de tous les concours et aides leur permettant de conduire a terme leur formation universitaire dans les meilleures conditions possibles. Conscientes des carences existant en ce domaine, les collectivites locales souhaiteraient connaitre le nombre de leurs etudiants respectifs, afin de mettre en oeuvre une politique d'aide plus juste et plus ambitieuse repondant au mieux a leurs besoins. C'est pourquoi il lui demande s'il est possible de lui dresser la liste des etudiants inscrits dans les divers universites et etablissements d'enseignement superieur dont le domicile familial se trouve etabli dans ces departements d'outre-mer, et notamment a la Martinique.

Données clés

Auteur : [M. Maran Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38186

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1247